

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE599

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« associée »,

les mots :

« ou au lieu déterminé associé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.